



## Communiqué de presse

***Fin de la trêve hivernale des expulsions : des centaines de familles vont devoir quitter leur logement alors même que des outils efficaces existent et permettraient d'éviter d'en arriver là. Parmi eux, les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®), fortes de 20 années d'expériences, œuvrent au quotidien pour loger de manière durable des ménages modestes, tout en sécurisant le propriétaire bailleur.***

Avec la fin de la trêve hivernale, des centaines de familles risquent être expulsées. Constat dramatique, au moment où la crise économique et sociale accentue ses effets dévastateurs sur les personnes les plus vulnérables. La mobilisation de tous est nécessaire : des moyens existent, développons-les !

La prévention des expulsions est au cœur du métier des 45 agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) présentes dans un grand nombre de départements dont dans l'Oise (Tandem Immobilier). Ces agences, sans but lucratif, gèrent des logements détenus essentiellement par des propriétaires privés pour les louer à des ménages modestes qui bénéficient alors d'un statut de locataire de plein droit. C'est ainsi qu'elles développent un parc privé locatif à vocation sociale.

A la fois professionnels de l'immobilier et de l'action sociale, les AIVS® agissent pour sécuriser la relation bailleur – locataire grâce à :

- Une attribution raisonnée des logements : les AIVS® s'assurent de l'adéquation du loyer avec les ressources et les spécificités des besoins du ménage. Le parc de logements est de qualité, avec des loyers accessibles,
- Une gestion locative de proximité ainsi qu'un accompagnement spécifique des locataires en cas de difficulté,
- Des outils assurantiels pour les propriétaires, notamment une assurance impayés de loyers et dégradations construite sur mesure avec la MACIF.

Le label AIVS® a 20 ans en 2014. Ces agences ont fait leurs preuves : elles gèrent aujourd'hui plus de 16 500 logements. Dans un contexte de crise intense du logement, le parc privé à loyer modéré est un levier incontournable pour proposer des solutions adaptées à des publics en situation de précarité. Les AIVS® jouent un rôle majeur dans ce sens, complémentaire de celui des bailleurs sociaux. En prospectant, en aidant les propriétaires à remettre sur le marché des logements qui nécessitent des travaux, en sécurisant la relation locative et en assurant une gestion adaptée qui prend en compte la situation des ménages, les AIVS® créent et développent un parc social diversifié et rapidement disponible.

Ces outils indispensables doivent être confortés : des mesures pour financer les travaux nécessaires à la mise en location, des moyens pour renforcer la gestion locative adaptée auprès des ménages, des incitations fiscales pour baisser les loyers, une sécurisation spécifique des bailleurs contre les impayés et les éventuelles dégradations lorsqu'ils confient leur logement à une AIVS.

Le label AIVS® existe, il a 20 ans aujourd'hui, il a fait ses preuves : mobilisons- le !

[www.fapil.net](http://www.fapil.net)

